



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 4 septembre 2017

Service Aménagement et Habitat

La responsable d'unité

à

Affaire suivie par : Françoise MORA

Tél : 05 58 51 30 66

Mèl : francoise.mora@landes.gouv.fr

Secrétariat Général

BARJ

Objet : Permis d'aménager n°PA 040 133 17 D0002 pour la restauration de la chapelle Sainte-Thérèse à LABENNE

Dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme de compétence préfet, veuillez trouver ci-joint le projet cité en objet, pour consultation du public au titre de l'article L.121-24 du code de l'urbanisme.

- Demandeur du permis d'aménager : Conservatoire du littoral, représenté par Mme Laure GUILHEM
- Lieu : Allée de l'hélio-marin, lieu-dit "chapelle Sainte-Thérèse", parcelle C3672
- Surface du projet : 164,60 m²

Le dossier papier, en 1 exemplaire, comprend :

- Pièces obligatoires et complémentaires (CERFA, plans, notice)

Vous trouverez la version numérisée sur le serveur

T:/T:\DDTM40\M_Dossiers\EnqPublic_PartPublic /SAH/LABENNE

Merci d'indiquer dans les meilleurs délais si des exemplaires supplémentaires du dossier sont nécessaires au déroulement de la procédure de mise à disposition du public.

La responsable de l'UAE

Françoise Mora

Copie à : Centre instructeur de DAX/Mme Valérie AUDITEAU